

Délivrance de la nouvelle carte professionnelle de la DGFIP

Le Directeur général des Finances Publiques a décidé que l'ensemble des agents de la DGFIP devait disposer d'une carte professionnelle harmonisée.

Le dispositif a été présenté aux agents du département dans une note datée du 17 décembre 2013.

Réalisé à l'aide d'un support infalsifiable plastifié, ce document qui atteste de l'identité des agents et de leur qualité d'agent public en fonction à la DGFIP, pourra être présenté :

- dans le cadre des échanges externes, avec nos différents publics
- en interne, à diverses occasions telles les stages et les réunions
- dans le cadre de relations avec d'autres administrations.

Les informations nécessaires à la réalisation de la carte ont été recueillies sur les formulaires dédiés (imprimé 200 SD téléchargé sur le site du SDNC), servis par l'ensemble des agents.

La campagne de collecte des données a été organisée au cours du mois de janvier selon le calendrier suivant :

- date de lancement de la campagne de collecte des données : 6 janvier 2014
- date limite d'envoi des formulaires : 21 janvier 2014.

Cette nouvelle carte, qui sera remise très prochainement aux agents, remplace l'ensemble des documents d'identité professionnelle actuellement en circulation. Elle se substitue aux anciennes cartes et commissions pour les agents qui en disposaient et qui devront être restituées lors de la délivrance de la nouvelle carte.